Académie littéraire de Bretagne & des Pays de la Loire

Règlement du Concours de nouvelles des collèges de Loire-Atlantique

L'Académie littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire organise le Prix du recueil de nouvelles destiné aux collégiens du département de Loire-Atlantique,, en partenariat avec le Conseil général de Loire-Atlantique et le CRDP.

Cette action répond à un triple objectif :

- fournir aux élèves des collèges une motivation supplémentaire dans la pratique des apprentissages de l'écriture.
- donner aux jeunes auteurs la possibilité d'être lus en dehors du collège.
- permettre des rencontres entre des auteurs confirmés, membres de l'Académie littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire, et des classes qui en feront la demande.

Le concours est ouvert le 1er octobre 2009
La date limite de remise des recueils et des nouvelles individuelles est fixée au 31 mars 2010

Contenu et déroulement du concours :

1 - Le professeur de français propose à la classe (ou aux classes) de son choix la participation au concours de nouvelles de l'Académie littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire, dans l'une des deux catégories suivantes : 6ème/ 5ème ou 4ème/ 3ème.

2 - **Chaque nouvelle doit mettre en scène une action, une histoire qui se déroule en Loire-Atlantique, dans la commune ou le canton où se situe le collège.**

3 - L'action peut être fondée sur des faits réels qui se sont déroulés dans le passé, sur des lieux précis et des personnes ayant existé ; elle peut exploiter l'actualité du moment ou la vie quotidienne dans un quartier, une commune, un village. Dans tous les cas, cette action se déroule dans le département de Loire-Atlantique.

4 - Chaque élève de la classe qui s'engage à concourir, sous la responsabilité du professeur, doit écrire une nouvelle née seulement de son imagination ou de ses connaissances, et qui ne s'inspirera pas d'œuvres du même genre, déjà existantes.

5 - La longueur de chaque texte se situe entre une et cinq pages, format 21 x 29,7, 1500 signes par page, soit entre 1500 et 7500 signes (espaces compris). Caractère : Times new roman, corps 12. Vérification de l'orthographe par le professeur.

6 - Le professeur peut choisir seul, ou à l'aide d'un comité de lecture qu'il aura constitué, **les cinq textes** qui composeront le recueil de la classe.

7 - Le recueil ne comporte aucune illustration, aucun dessin ou photo, le texte seul étant proposé à l'appréciation du jury.

8 - Le recueil, format 21 x 29,7, doit être relié (le reliure à ressorts est conseillée). Sur la couverture figurent le titre du recueil, les coordonnées de l'établissement, la catégorie dans laquelle la classe concourt et le nom du professeur.

9 - Les textes seront lus par un jury désigné par l'Académie de Bretagne et des Pays de la Loire et composé d'écrivains, de journalistes, de membres de l'Académie et d'un représentant du Conseil

général et du CRDP.

10 - Si les professeurs le désirent, un écrivain, membre de l'Académie de Bretagne et des Pays de la Loire, peut rencontrer dans leur collège les élèves participants afin d'apporter quelques conseils d'écriture tout en répondant aux questions sur son œuvre.

Des prix seront décernés dans deux catégories :

1 - ***Catégorie recueils de classe***

1er prix : édition et diffusion du recueil par l'Académie de Bretagne et des Pays de la Loire, et le Conseil général de la Loire-Atlantique

2ème et suivants : livres offerts par l'Académie et les académiciens et le Conseil général de Loire-Atlantique

2 - ***Catégorie individuelle***

Ces prix récompenseront les auteurs de nouvelles remarquées pour leur qualité à l'intérieur des recueils primés ou non.

1er prix, 2ème et 3ème prix : publication de la nouvelle dans les cahiers de l' Académie de Bretagne et des Pays de la Loire.

Les prix sont offerts par l'Académie littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire, au cours d'une réception au Conseil général de Loire-Atlantique des élèves primés en mai 2010.

Les recueils et les nouvelles doivent être envoyés **en trois exemplaires** papier à l'adresse suivante :

Le Secrétaire général de l'Académie de Bretagne et des Pays de la Loire

Noëlle MENARD

BP 165 44145 CHATEAUBRIANT CEDEX

Tel : 02 40 28 09 97 javialmi@wanadoo.fr

Les textes primés devront être envoyés au plus tard le 31mai 2010 (par Internet, sous WORD) au Secrétaire général afin d'être publiés.